

ACCUEIL PERISCOLAIRE – SAINT AUGUSTIN DES BOIS PROJET PEDAGOGIQUE 2019 – 2020



PRESENTATION

L'accueil périscolaire municipal de Saint-Augustin-des-Bois, est un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) faisant partie des accueils collectifs de mineurs (ACM) définis dans le Code d'Action Sociale et Familiale.

Un accueil de loisirs périscolaire implique :

1. Des activités variées mises en œuvre dans le cadre d'un projet éducatif propre à chaque organisateur et animées par des animateurs professionnelles.
2. De 7 à 300 mineurs accueillis simultanément.
3. Un fonctionnement sur l'année scolaire.
4. Au minimum 2 heures d'accueil par jour de fonctionnement.

Coordonnées :

Les locaux de l'ALSH périscolaire de Saint-Augustin-des-Bois, se situent au **Centre Polyvalent, 10 rue de Saint-Georges à Saint-Augustin-des-Bois**. Tél : 02 41 77 08 45.

Horaires :

L'accueil de loisirs périscolaire est ouvert **pendant les périodes scolaires** aux horaires suivants :

PERIODES SCOLAIRES	
MATIN	Du lundi au vendredi - de 7h15 à 9h
SOIR	Lundi, mardi et jeudi - de 16h45 à 19h
	Vendredi - de 15h45 à 19h

Les enfants des deux écoles primaires de la commune, sont susceptibles de fréquenter l'accueil périscolaire. C'est-à-dire, environ 170 enfants, soit la totalité des effectifs de l'école publique Albert Jacquard et de l'école privée Sainte Monique (élémentaire et maternelle compris).

RAPPEL DU PROJET EDUCATIF

Les enfants accueillis à l'accueil périscolaire vivent une journée pleine et entière, rythmée en fonction de l'amplitude horaire de la journée de ses parents. Les besoins des enfants varient, notamment en fonction de l'amplitude de la journée et de l'âge, entre autres. L'accueil périscolaire veille à répondre aux différents besoins des enfants en proposant des activités et de temps d'activités variés, basés dans les finalités énoncées dans le projet éducatif :

- Rendre l'enfant autonome.
- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant.
- Favoriser la socialisation de l'enfant.
- Inculquer chez l'enfant des valeurs de respect et tolérance.
- Se tenir à l'écoute des parents.
- Assurer la sécurité physique et affective des enfants.

A certains moments, diverses activités peuvent être proposées aux enfants, en fonction des besoins et des rythmes de chaque enfant : jeux collectifs, des activités développant la motricité fine et générale de l'enfant, l'expression corporelle, verbale et artistique... L'enfant est ainsi confronté au choix. Pour la plupart du temps, il peut également faire le choix d'une activité libre : jouer seul ou avec d'autres camarades à un jeu de leur choix, dessiner, se reposer...

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Dans le respect des rythmes des enfants, dont certains ont des longues journées, il ne s'agit pas de proposer des activités encadrées « à tout prix », les axes de travail concernent en bonne partie la vie quotidienne et collective.

Que ce soit sur le temps d'activités encadrées, sur le temps de jeux en autonomie ou sur du temps calme et de repos, il s'agit tout d'abord de permettre aux enfants de s'épanouir tout en respectant les autres et l'environnement et en favorisant leur autonomie :

- leur apprendre à respecter les règles et la vie en groupe, en restant à leur écoute et en gérant les conflits d'une manière bienveillante et constructive,
- leur apprendre et les laisser gérer le matériel et leurs affaires.
- Leur donner la parole, écouter leur avis.

Il s'agit également de :

- proposer des temps d'activités (jeux collectifs, activités manuelles...) en cohérence avec les objectifs éducatifs.
- Donner la possibilité aux enfants de proposer des activités et/ou faire des choix parmi les activités proposées.

Parmi ces activités et, depuis que l'année dernière l'accueil périscolaire peut faire usage d'un petit jardin mis à disposition par la municipalité, il s'agit de :

- mettre en place davantage d'activités autour de l'EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable).

RAPPEL DE LA PLACE DE CHACUN

La place de chacun des acteurs éducatifs est considérée à partir de celle des enfants. Cela ne fait pas devenir l'enfant décideur des normes de vie collective (bien qu'il puisse participer dans la mesure du possible à certaines décisions) mais il le place dans une position centrale par rapport au sens du projet.



PLACE DE L'ENFANT

- Pratiquer des activités en prenant plaisir, tout en respectant les règles prédéfinies.
- Prendre part à la vie quotidienne, aux activités et soins de son corps (hygiène, alimentation).
- Proposer, prendre des initiatives, tendre vers plus d'autonomie au quotidien.
- Respecter les personnes, les règles et l'environnement.

PLACE DE L'EQUIPE

- Rôle du directeur/directrice :
 - Veiller à la sécurité des enfants et des animateurs.

- Veiller au respect de la réglementation.
- Etre un intermédiaire, à l'écoute des demandes et des préoccupations des enfants, des animateurs, des parents, de l'organisateur.
- Etre joignable en permanence par les animateurs, les enfants et l'organisateur.
- Encadrer l'équipe d'animation.
- Gérer administrativement la structure : déclaration, veille informationnelle et statistique, budget, communication, planning, inscription...

- Rôle de l'animateur :

- Respecter les enfants en tant qu'individus à part entière.
- Motiver, aider, encourager, valoriser chaque personne en tenant compte de l'individualité de chaque enfant au sein du groupe.
- Veiller à la sécurité physique et affective de chaque enfant.
- Amener un déroulement cohérent, rythmé et structuré.
- Garantir le respect des règles de vie établies, impliquant dans la mesure du possible l'enfant dans leur mise en place.
- Proposer des projets d'animation en lien avec le projet pédagogique.
- Etre force de propositions et adapter les activités qui ne fonctionnent pas bien, ainsi qu'à l'âge des enfants.
- Gérer les activités dès la préparation au rangement.
- Faire part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.
- Connaître les différentes règles de sécurité concernant la mise en place des activités et les mettre en place.
- Rappeler les conduites à tenir face aux événements climatiques et aux recommandations sanitaires.